



Compte rendu du Conseil Municipal

Jeudi 12 Novembre 2015 à 20h30

ETAIENT PRESENTS : Mrs CORDEAU, JOIE, MASSARD, MERIGOT, PRADEL, PROVOST, ROUSSEAU, TRIQUET et Mmes AUTET, BEALU, DOUX, GRANGER, MASSE-BOES et SURREAUX

ABSENTE EXCUSEE : Mme DEROUET

1. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS CIVRAISIEN ET CHARLOIS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Pays Civraisien et Charlois a adopté en sa séance du 22 Septembre 2015 un projet de modification de ses statuts modifiant ses compétences.

Les Conseillers Municipaux des communes adhérentes doivent se prononcer sur cette modification.

Le Maire donne lecture du projet de modification des statuts approuvés par le Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la modification des statuts de la Communauté de Communes des Pays Civraisien et Charlois conformément au projet annexé à la présente délibération
- **DE SOLLICITER** l'arrêté de Monsieur le Préfet autorisant la modification des statuts de la Communauté de Communes des Pays Civraisien et Charlois, tels que définis

2. ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE LA VIENNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts actuels de l'Agence Technique Départementale,

Vu la délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Agence Technique Départementale du 09 Mars 2015,

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental de la Vienne du 04 Juin 2015,

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Agence Technique Départementale du 09 Mars 2015 et la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du 04 Juin 2015 portant sur l'adoption des nouveaux statuts de l'ATD 86.

Conformément à l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient aux Conseils Municipaux des Communes membres de l'ATD 86 de se prononcer sur l'approbation de la modification statutaire proposée.

Au terme de cette procédure d'approbation, la modification des statuts sera prononcée par arrêté du Préfet.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal est invité à se prononcer par délibération sur la modification des statuts de l'ATD 86.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité **D'APPROUVER** la modification des statuts de l'Agence Technique Départementale telle que proposée.

3 . CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le départ à la retraite de l'Adjoint Technique Principal, Monsieur BONNIN Claude, au 1^{er} Janvier 2016 et le recrutement de Monsieur GIRE Anthony qui vient d'avoir lieu.

A cet effet, elle propose donc de supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe et créer un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} Classe au 1^{er} Janvier 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de :

- **SUPPRIMER** un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} Classe au 1^{er} Janvier 2016
- **CREER** un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} Classe au 1^{er} Janvier 2016
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

4 . SUPPRESSION DU BUDGET ANNEXE CCAS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 79 de la Loi n° 2015-991, dite NOTRé, permet aux communes de moins de 1500 habitants de supprimer leur budget annexe CCAS. Les dépenses et les recettes émises au titre de l'action sociale sont donc imputées directement sur le budget principal. Cette solution évite la confection annuelle d'un budget, d'un compte administratif et d'un compte de gestion spécifiques pour seulement 2 ou 3 opérations à comptabiliser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** de dissoudre le budget annexe CCAS au 31 Décembre 2015.

5 . PROJET DE REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

La Loi n° 2015-991 du 07 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRé) prévoit la mise en œuvre de nouveaux Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI).

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de révision du SDCI proposé par Madame la Préfète de la Vienne lors de la dernière réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale. Le projet prévoit l'extension de notre périmètre actuel à celui constitué aujourd'hui par le Syndicat Mixte du Pays Civraisien, ce qui correspond à une échelle pertinente, respectueuse des habitudes de vie, de travail des élus et des attentes des habitants.

Elle constate néanmoins que la loi NOTRé permet des dérogations relatives à la densité de la population, et, pour les communautés de plus de 12 000 habitants ayant déjà fusionné, de bénéficier d'un délai de « repos ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité **D'EMETTRE** un avis favorable au périmètre de fusion tel que proposé dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

6. QUESTIONS DIVERSES

- **Groupement de commandes du Syndicat ENERGIES VIENNE** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 21 Août 2014 concernant l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour la préparation et la passation de ses accords-cadres et marchés portant sur l'acheminement et fourniture d'électricité fait par ENERGIES Vienne.

Elle fait part du mail reçu le 26 Octobre 2015 du Syndicat Energies Viennes concernant l'attribution en commission d'appel d'offres du 07/10/2015 à la Société ALTERNA du Lot n° 1 « Points de consommation sur les réseaux exploités par SRD » dont nos points de consommation font partie. Une légère baisse du coût de la consommation sera appliquée.

Madame le Maire informe également le Conseil Municipal qu'elle a prit contact avec un technicien de SOREGIES afin d'avoir un chiffrage pour un éventuel changement des ampoules de l'éclairage public par des ampoules LED.

- **Projet éolien à Brux** : Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un projet éolien sur la commune de Brux présenté par la SEPE « La Plaine de Nouaillé ». Une enquête publique vient de débuter et aura lieu du 10 Novembre 2015 au 11 décembre 2015. Un avis est demandé aux communes environnantes.

Pour ce faire, un CD-ROM est à disposition des conseillers en mairie pour consultation du projet. Un avis sera donné à la réunion de conseil du mois de décembre 2015.

- **Travaux de voirie** : Monsieur PROVOST, Adjoint responsable de la voirie fait un point sur les travaux de voirie 2015 dans le cadre de la CdC. Ils ne sont pas complètement achevés. Les travaux d'enfouissement des lignes avancent. Il demande s'il serait possible de commander 2 ou 3 miroirs pour mettre aux carrefours dangereux.

- **Compte rendu réunion « Eaux de Vienne – SIVEER »** : Monsieur MASSARD Sylvain fait un bref compte rendu de la réunion du syndicat « Eaux de Vienne – SIVEER » en date du 04 Novembre 2015 concernant l'étude de transfert de l'assainissement collectif à une échelle intercommunale.

Cette étude entrainerait une harmonisation des tarifs d'assainissement collectif échelonnée jusqu'en 2020. Un tarif professionnel (agricole et industriel) serait mis en place. Le prix du m³ consommé en 2016 va atteindre 1.28 €.

Il n'y aura plus de tarif fuite à compter du 1^{er} Janvier 2016, donc mise en garde des usagers à vérifier régulièrement son compteur.

- **Plantation haie « Rue des Ouches »** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la plantation de la haie « Rue des Ouches » aura lieu le Jeudi 07 Janvier 2016 avec la participation des enfants de l'école.

Une date est à déterminer pour la plantation de la haie à « Epanvilliers » avec les chasseurs.

- **Etude accessibilité dans les bâtiments publics** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal leur adhésion à l'étude faite par la CDC des Pays Civraisien et Charlois concernant l'accessibilité handicapé dans les bâtiments publics.

Elle fait part de tous les rapports de vérification fait par l'APAVE qui viennent d'arriver en mairie. La mise aux normes de tous nos bâtiments s'élève à 329 000.00 € HT.

En attente de la prochaine réunion avec la CDC.

- **Lettres d'information aux Blanzéens** : Monsieur MERIGOT Daniel, 1^{er} Adjoint donne lecture d'un courrier qui va être adressé aux habitants de Blanzay concernant l'éventuel projet éolien sur la commune. Un débat est ouvert quant au contenu de cette lettre.

Il est demandé à ce que soit rajouté une carte des différentes zones potentiellement susceptibles de recevoir des éoliennes. Supprimer le site de la Bonnardelière qui n'est pas sur la commune et donner une précision sur le rôle du Comité de pilotage.

- **Infos diverses** : Réunion publique de l'Hôpital de Ruffec le 19/11/2015 à 20h30 à CIVRAY, salle annexe de la mairie.

AG de la FNACA le 12/12/2015 à Blanzay.